

**GRAND BOURGTHEROULDE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 OCTOBRE 2016**

**A 20 HEURES 30**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 43

Quorum : 22

Présents : 35

Votants : 39

Le mardi 18 octobre 2016 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Grand Bourgtheroulde s'est réuni au Centre Gilbert Martin, lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur le Maire, Bruno Questel, en date du mercredi 12 octobre 2016,

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs Bruno QUESTEL, Didier PARIN, Josette VALLEE, Erick POISSON, Myriam FERLIN, Stéphane LECLERC, Florence GUIMBARD, Thierry JARDEL, Vincent MARTIN, Jacques AUVARD, Daniel HUE, Philippe MARIE, Gervais NICOUE, Sandra LIEVRE, Marc PIEDELEU, Gérard SWERTVAEGER, Jacques DESPOIS, Isabelle BRUN-DOBAT, Sylvie BAUDOUIN, David DURNERIN, Laetitia DOUVILLE, Cyril NOËL, Myriam LEGRAND, Isabelle BOUTTIER, Emmanuel ALLIGIER, David MARC, Thierry AUDOIRE, Benjamin PICARD, Colette BRISMONTIER, Françoise BECQUET, Pascal AUBERT, Nelly HARDY, Emmanuel ROULLE, Josiane JARDINIER et Bruno POIRET.

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Muriel QUENOT, Pierre PONTY, Marie-Cécile LOIR, Josiane HUE, Martine DEBOOS, Thierry CHERVIN, Patrice GODEFROY et Didier CLERIS.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Marie-Cécile LOIR a donné pouvoir à Madame Florence GUIMBARD.

Madame Martine DEBOOS a donné pouvoir à Madame Josette VALLEE,

Madame Muriel QUENOT a donné pouvoir à Monsieur Benjamin PICARD,

Monsieur Pierre PONTY a donné pouvoir à Madame Isabelle BOUTTIER.

**Nomination des secrétaires de séance** : Madame Myriam FERLIN et Messieurs Philippe MARIE, Stéphane LECLERC et Erick POISSON.

**Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du dernier conseil municipal du 13 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.**

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

### **Ordre du jour :**

- 1) Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Maire :
- 2) Harmonisation de la taxe d'aménagement, taux et exonération, suite à la remarque de la Préfecture.
- 3) Délibération approuvant la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la future communauté de communes de Roumois Seine.
- 4) Elections des 5 délégués à la future communauté de communes de Roumois Seine.
- 5) Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la vente du lot n°7 du Clos du Bourg.
- 6) Décision modificative du budget communal, section de fonctionnement et d'investissement.
- 7) Subvention pour les haies champêtres.
- 8) Modification du tableau des effectifs : passage de 31,62 h à 35h d'un adjoint technique.
- 9) Remerciements des associations.
- 10) Présentation des actions du Conseil de développement durable.
- 11) Questions diverses.

### **1) Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Maire :**

Monsieur le Maire précise qu'en vertu de cette délibération :

- il a signé un bail pour le logement de la Mairie de Bosc Bénard Commin.
- il a signé tous les actes relatifs à la maîtrise d'œuvre de la médiathèque.

### **2) Harmonisation de la taxe d'aménagement : taux et exonération, suite à la remarque de la Préfecture**

Monsieur le Maire explique que la Préfecture considère que la délibération prise lors du dernier Conseil Municipal appelle de sa part des observations :

Première observation : il convient de ne pas limiter dans la durée cette taxe.

Deuxième observation : l'exonération ne doit pas limiter la surface des abris de jardin.

*Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;*

*Vu les délibérations instituant la taxe d'aménagement sur chacune des 3 communes déléguées formant Grand Bourgtheroulde,*

**Le Conseil Municipal décide par 35 voix « pour » et 4 oppositions de Mesdames Isabelle Bouttier, Myriam Legrand et Messieurs Emmanuel Alligier et Pierre Ponty (ayant donné pouvoir à Madame Isabelle Bouttier) :**

- **d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3.2% ; sans limitation de durée**
- **d'exonérer en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable**

**Monsieur Emmanuel Alligier a recherché la définition dans le dictionnaire d'un abri de jardin. Il s'agit d'une construction annexe avec ou sans fondations destinée, à l'exclusion de toute affectation d'habitation ou d'activité, au stockage des matériaux, outils et mobiliers servant à l'entretien ou à l'usage du jardin (définition du PLU). Il s'inquiète car le fait de ne pas limiter la surface pourrait entraîner des constructions faisant office d'habitation mais qui ne seraient pas soumis à la taxe d'aménagement.**

**Monsieur Didier Parin explique que la distinction entre abri de jardin et pièce à vivre est aisée. Le dossier d'autorisation d'urbanisme est explicite et un abri de jardin de 200 m<sup>2</sup> serait surprenant !**

**Monsieur le Maire fera part à Monsieur le Préfet des remarques de Monsieur Emmanuel Alligier qui remet en cause ses observations et les textes applicables en la matière.**

### **3) Délibération approuvant la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la future communauté de communes de Roumois Seine.**

*Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88, portant création de la communauté de communes Roumois Seine,*

*Vu la répartition du nombre de délégués présenté en annexe 1 du même arrêté, correspondant au calcul de droit commun,*

**Annexe 1 à l'arrêté interpréfectoral n°DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la communauté de communes Roumois Seine issue de la fusion de la communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine, de la communauté de communes de Bourgtheroulde-Infreville, de la communauté de communes de Roumois Nord et de la communauté d'Amfreville-la-Campagne**

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)
Grand Bourgtheroulde	3588	5
Le Thuit de l'Oison	3375	5
Bourg Achard	3 235	5
Bosc Roger en Roumois (le)	3 144	4
St-Ouen de Thouberville	2 328	3
Saussaye (la)	1 860	2
St-Ouen Du Tilleul	1 570	2
Routot	1 485	2
St-Pierre des Fleurs	1 452	2
Hauville	1 296	2
Flancourt-Crescy-en-Roumois	1293	2
Le Bosc du Theil	1289	2
Bourneville Sainte Croix	1246	1
Amfreville-Saint-Amand	1209	1
St-Pierre Du Bosguerard	1 090	1
Bouquetot	1 080	1
Tourville la Campagne	1 011	1
Caumont	1 008	1
Rougemontiers	979	1
Quillebeuf sur Seine	948	1
Boissey le Chatel	895	1
St-Didier des Bois	854	1
Berville en Roumois	836	1
Trouville la Haule	774	1
Honguemare Guenouville	658	1
St-Aubin sur Quillebeuf	655	1
Etreville	651	1
Bosgouet	636	1
Vraiville	622	1
Bosguerard de Marcouville	603	1
Harengere (la)	558	1
Marais Vernier	502	1
Barneville sur Seine	486	1
Haye Aubree (la)	466	1
Fouqueville	456	1
Ste-Opportune la Mare	444	1

Trinite de Thouberville (la)	439	1
Bosc Renoult en Roumois	432	1
Bouquelon	431	1
St-Cyr la Campagne	414	1
Theillement	408	1
St-Samson de la Roque	405	1
Valletot	352	1
Mandeville	324	1
Bosnormand	322	1
St-Ouen des Champs	310	1
Haye Du Theil (la)	298	1
Haye de Roulot (la)	286	1
Eturqueraye	279	1
St-Meslin Du Bosc	274	1
St-Thurien	238	1
Cauverville en Roumois	234	1
St-Denis des Monts	218	1
Bec Thomas (le)	203	1
Landin (le)	190	1
St-Leger Du Gennetey	185	1
St-Philbert sur Boissey	172	1
Mauny	168	1
Pyle (la)	154	1
St-Germain de Pasquier	145	1
Tocqueville	144	1
Aizier	133	1
Voiscreville	126	1
Houlbec Pres le Gros Theil	109	1
St-Ouen de Pontcheuil	99	1
Vieux Port	51	1
Total	52 125	90

Vu pour être annexé à mon arrêté n°DRCL/BCLJ/2016-88 du 16 septembre 2016,  
Le 16 septembre 2016,

Le Préfet de l'Eure,

La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime

  
Thierry COUDERT

  
Nicole KLEIN

2 / 2

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette répartition pour la future Communauté de Communes de Roumois Seine.**

#### **4) Elections des 5 délégués à la future communauté de communes de Roumois Seine.**

*Vu les articles L 5211-6-1 et 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'article L262 du code électoral,*

*Vu la délibération précédente sur la détermination du nombre de délégués de Grand Bourgtheroulde à la Communauté de Communes de Roumois Seine,*

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 05 juillet dernier, les membres ont élu 9 conseillers communautaires. Compte tenu de la fusion des quatre communautés de communes, le nombre de conseillers est réduit à 5. Seuls les conseillers communautaires sortants peuvent se présenter.

Il explique le mode de scrutin à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :

- 1<sup>ère</sup> étape : attribution de la prime majoritaire : il est attribué à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix, un nombre égal à la moitié des sièges à pourvoir à l'entier supérieur lorsqu'il y a plus de 4 sièges à pourvoir, soit 5 sièges.
- 2<sup>ème</sup> étape : calcul du quotient électoral : total des suffrages exprimés par le nombre de sièges qui restent à pourvoir. Chaque liste obtiendra autant de sièges que son score contiendra de quotient électoral.
- 3<sup>ème</sup> étape : répartition à la plus forte moyenne : s'il reste encore des sièges à attribuer, on divise le nombre de voix de chaque liste par le nombre de sièges qu'elle a obtenu à l'étape 2, auquel il est ajouté 1.

Ex : 5 sièges à attribuer, 43 votants, 3 listes ayant obtenu respectivement :

Liste A : 27 voix

Liste B : 15 voix

Liste C : 1 voix

Etape n°1 : attribution prime majoritaire

Liste A : 3 sièges

Liste B : 0 siège

Liste C : 0 siège

Etape n°2 : quotient électoral :  $43/2 = 21.5$

Liste A :  $27/21.5 = 1.25$  soit 1 siège

Liste B :  $15/21.5 = 0.69$  soit 0 siège

Liste C :  $1/21.5 = 0.004$  soit 0 siège

Reste un siège à répartir

Etape n°3 : répartition plus forte moyenne :

Liste A :  $27/(1+1) = 13.5$  soit 0 siège

Liste B :  $15/(0+1) = 15$  soit 1 siège

Liste C :  $1 / (0+1) = 1$  soit 0 siège

Attribution définitive des sièges :

Liste A 4 sièges

Liste B 1 siège

Liste C 0 siège

**Il propose la liste suivante :**

**Bruno Questel, Vincent Martin, Didier Parin, Erick Poisson et Myriam Ferlin.**

**Il demande aux conseillers de passer au vote.**

**Les trois benjamins du Conseil Municipal procèdent au dépouillement.**

**Résultat :**

**39 votants**

**34 voix pour la liste « Bruno Questel »**

**2 nuls**

**3 blancs**

**Messieurs et Madame Bruno Questel, Vincent Martin, Didier Parin, Erick Poisson et Myriam Ferlin sont élus délégués de la future Communauté de Communes de Roumois Seine.**

**Monsieur Emmanuel Alligier a fait des recherches et donne les exemples de Bosc Roger ou Saint Ouen du Tilleul où l'élection des délégués à la Communauté de Communes s'est déroulée différemment. Le Conseil Municipal a voté pour en enlever un, à St Ouen, la liste était unique. Il regrette qu'il n'y ait pas de représentant de Bosc Bénard Commin et Thuit Hébert et de l'opposition. Il propose donc la candidature de Madame Myriam Legrand.**

**Monsieur le Maire lit la circulaire de la Préfecture relative à la procédure de mise en œuvre en cas de recomposition d'un conseil de la future Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il y est bien mentionné que « si la commune perd des sièges par rapport à la situation antérieure, les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour ».**

**Par tempérament et professionnellement, il souhaite que la légalité soit toujours respectée. Il explique que les délégués se sont réunis et ont décidé ensemble de la liste à présenter ce soir. Il demande à Messieurs Jacques Auvard et Daniel Hue de s'expliquer devant le Conseil Municipal.**

**Monsieur Jacques Auvard explique qu'il s'est retiré compte tenu de son âge et pour laisser la place aux plus jeunes.**

**Monsieur Daniel Hue explique sa position de la même manière.**

**Monsieur le Maire souhaite ajouter que Messieurs Jacques Auvard et Daniel Hue ont, eux, compris la pleine identité de la commune nouvelle et savent que les 5 délégués porteront la voix de la commune nouvelle.**

**Depuis 2014, il a toujours proposé à l'opposition de figurer sur une liste commune avec la majorité ce qu'elle a toujours refusé, à Bosc Roger, il y a une entente entre la majorité et la minorité.**

## **5) Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la vente du lot n°7 du Clos du Bourg.**

*Vu les délibérations du Conseil Municipal de Bourgtheroulde-Infreville des 18/11/2014, et 10/11/2015 et du 29/03/2016*

*Vu l'avis du domaine en date du 18/12/2014, avis en cours de mise à jour*

*Vu l'arrêté de permis d'aménager du 06/03/2015,*

*Vu la promesse d'achat reçue,*

Monsieur le Maire rappelle que le dernier terrain est réservé et en attente de dépôt de permis de construire.

**Afin de régulariser la réservation, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, puis régulariser l'acte définitif, chez Maître Lecardez, Notaire à Bourg Achard.**

Lot 7 Monsieur Doganay pour 65 550 €.

## **6) Décision modificative du budget communal, section de fonctionnement et d'investissement.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vincent Martin.**

Monsieur le Maire explique que des ajustements budgétaires sont nécessaires au cours de l'exécution de celui-ci. Il propose donc la décision modificative suivante :

- En section de fonctionnement du budget communal :
- Erreur d'imputation d'un montant de 13 000 € sur l'article 6533
- Oubli d'inscription des dotations aux amortissements de Bosc Bénard Commin et Thuit Hébert.
- En section d'investissement :
- Réaménagement du parvis de la Mairie : + 28 142 €
- Révision des prix du marché de la station d'épuration : + 25 131 €
- Complément de 2 159 € pour le bardage de la façade rue de l'Eglise de l'école primaire.
- Complément 50 € pour les ordinateurs de la Mairie.
- Clôture du logement de l'école primaire : + 5 545 €
- Complément pour extension réseau d'eau potable du Noire : 14 297 €

**Le Conseil Municipal décide par 35 voix « pour » et 4 abstentions de Mesdames Isabelle Bouttier, Myriam Legrand et Messieurs Emmanuel Alligier et Pierre Ponty (ayant donné pouvoir à Madame Isabelle Bouttier) d'approuver la décision modificative suivante.**



Commune de Grand Bourgtheroulde					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Articles	Désignations	Montant	Articles	Désignations	Montant
64131	Rémunérations (remplacements)	13 000,00 €	7066	Redevances des services à caractère social (voyages séniors)	5 110,00 €
6533	Cotisations retraite des Elus (erreur d'imputation)	-13 000,00 €			
6811	Dotations aux amortissements (TH et BBC)	5 110,00 €			
	<b>Total</b>	<b>5 110,00 €</b>		<b>Total</b>	<b>5 110,00 €</b>
Investissement					
Dépenses			Recettes		
<b>115</b>	<b>Aménagement voirie</b>		<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	
2128	Aménagt place Mairie BI	28 142,00 €	28041582	Dotations aux amortissements (TH et BBC)	5 110,00 €
2031	Frais Etude EPFN	-28 142,00 €			
<b>129</b>	<b>Bâtiment - Ecole Primaire</b>				
21312	Bardage Ecole primaire	2 159,00 €			
<b>147</b>	<b>Bâtiment - Station d'épuration</b>				
2313	Construction (révision de prix)	25 131,00 €			
<b>151</b>	<b>Bâtiment - CGM</b>				
21318	Plafonds et murs	-35 266,00 €			
<b>164</b>	<b>Matériel et mobilier Mairie</b>				
2183	Ordinateurs	50,00 €			
<b>176</b>	<b>Bâtiments - Logts Ecole Primaire</b>				
2138	Clôture	5 545,00 €			
<b>182</b>	<b>Achat véhicule</b>				
2182	Véhicule électrique	- 6 806,00 €			
<b>193</b>	<b>Réseau d'eau potable</b>				
21538	Extension réseau Rue Noire	14 297,00 €			
	<b>Total</b>	<b>5 110,00 €</b>		<b>Total</b>	<b>5 110,00 €</b>

## 7) Subvention pour les haies champêtres.

### **Monsieur le Maire donne la parole à Madame Myriam Ferlin.**

Elle rappelle que la Municipalité a reconduit l'opération haies champêtres cette année encore.

A ce jour 4 dossiers complets ont été déposés. Elle souligne qu'est subventionnée la fourniture des plants dans la limite de 500 €. La main d'œuvre, les accessoires de plantations ne sont pas subventionnés.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, Monsieur David Marc ne prenant pas part au vote, d'accorder les subventions suivantes :**

**Madame et Monsieur CAUCHOIS Valérie et Thierry : 500 € pour la création d'une haie champêtre.**

**Monsieur GUESDON Christophe : 500 € pour la création d'une haie champêtre.**

**Monsieur MARC David : 410.52 € pour la création d'une haie champêtre.**

**Monsieur HURET Matthieu : 500 € pour la création d'une haie champêtre.**

**Monsieur le Maire souligne que les habitants de Bosc Bénard Commin ont eux compris qu'ils faisaient partie de Grand Bourgtheroulde.**

## **8) Modification du tableau des effectifs, modification d'horaires d'un adjoint technique.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes (en italique rouge) :

- Passage à temps complet d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, antérieurement à 31,62<sup>ème</sup>/35 heures,
- Adopter le tableau des effectifs suivant :

### **TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE GRAND BOURGTHEROULDE**

#### **Filière administrative**

<u>- emplois de Direction :</u>	1 emploi fonctionnel de Directeur(rice) Général(e) des Services
<u>- Cadre des Attachés Territoriaux :</u>	1 Attaché Territorial
<u>- Cadre des Rédacteurs Territoriaux :</u>	2 Rédacteurs Principaux de 1 <sup>ère</sup> classe
<u>- Cadre des Adjoints Administratifs :</u>	2 Adjoints Administratifs Principaux de 1 <sup>ère</sup> Classe (dont 1 à temps non complet à raison de 30/35 <sup>ème</sup> de la durée légale du travail)
	2 Adjoints Administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe (dont 1 à temps non complet 12,25/35 <sup>ème</sup> )
	2 Adjoints Administratifs de 1 <sup>ère</sup> Classe (dont 1 à temps non complet à raison de 33,75/35 <sup>ème</sup> de la durée légale du travail)
	3 Adjoints Administratifs de 2 <sup>ème</sup> Classe (dont 2 à temps non complet à raison de 14/35 <sup>ème</sup> , 30/35 <sup>ème</sup> de la durée légale du travail)

Filière administrative	créé	pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
Emploi fonctionnel de direction de catégorie A	1	1	0	1
A	1	0	0	0
B	2	2	0	2
C	9	9	5	4

### Filière Technique

- cadre des Agents de Maîtrise :

2 Agents de Maîtrise

- Cadre des Adjoints Techniques :

3 Adjoints Techniques Principaux de 1<sup>ère</sup> Classe

2 Adjoints Techniques principaux de 2<sup>ème</sup> Classe

**18** Adjoints Techniques de 2<sup>ème</sup> Classe (dont **7** à temps non complet à raison de 1,5/35<sup>ème</sup>, 2,3/35<sup>ème</sup>, 2/35<sup>ème</sup>, 29,25/35<sup>ème</sup>, 29/35<sup>ème</sup>, 25,09/35<sup>ème</sup>, 25,82/35<sup>ème</sup>)

Filière technique	créé	pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
Emploi de direction	0	0	0	0
A	0	0	0	0
B	0	0	0	0
C	25	25	<b>7</b>	<b>17</b>

### Filière médico-sociale

- Cadre des ATSEM :

1 Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> classe

Filière médico-sociale	créé	pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
A	0	0	0	0
B	0	0	0	0
C	1	1	0	1

## Tableau récapitulatif

Filière	créé	pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
administrative	13	12	5	7
technique	25	25	7	18
Médico-sociale	1	1	0	1
total	39	38	12	26

**Madame Isabelle Bouttier se demande pourquoi cette délibération de mise à jour du tableau des effectifs est souvent à l'ordre du jour, existe-t-il une périodicité ou est-ce mise à jour au fil de l'eau.**

**Monsieur le Maire précise que le tableau des effectifs est mis à jour au fur et à mesure des demandes et des besoins. Il rappelle qu'un fonctionnaire est titulaire de son grade mais pas de sa fonction. Il rappelle que la titularisation doit intervenir au bout d'un an après la stagiairisation. Après 4 contrats de travail reconduits, la stagiairisation est obligatoire.**

### **9) Présentation des actions du Conseil de Développement Durable.**

**Monsieur le Maire excuse Monsieur Philippe Somville qui ne peut être présent aujourd'hui et il donne la parole à Madame Myriam Ferlin.**

Le CDD lors de sa réunion plénière a proposé d'établir des fiches projets concernant des actions à mettre en œuvre à plus ou moins long terme.

Les membres devaient établir les fiches et lister leurs priorités.

De nombreuses propositions ont été faites. Les priorités ont été les suivantes :

- CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE :
  - Protection du patrimoine végétal existant
  - Préservation et restauration des ressources naturelles
- AIRE DE COVOITURAGE
- LIVRES EN PARTAGE
- RECUPERATEURS EAU DE PLUIE

Plusieurs autres actions, pouvant être mises en place de suite et peu coûteuses ont été actées :

- ✓ CHARTE ECO RESPONSABLE POUR LES MANIFESTATIONS DANS LA COMMUNE
- ✓ COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS DD
- ✓ ECHANGES DEBATS ENTRE GENERATIONS

Deux autres priorités ont également été évoquées, mais déjà en cours :

- GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS (à étendre à l'ensemble de la commune nouvelle)
- DEVELOPPER L'ACCES A LA CULTURE : MEDIATHEQUE dans ce projet communal, le CDD par le biais des membres du groupe de travail pourra être consulté autant que de besoin.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces actions les membres du CDD se sont répartis les actions, elles vont vous être présentées pour avis succinctement.

### PROPOSITION DE PRESENTATION LORS DU CDD

#### Paul FERLIN

- CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE :
  - Protection du patrimoine végétal existant
  - Préservation et restauration des ressources naturelles

#### **Projet : Conservation de la Biodiversité, préservation et restauration des ressources naturelles communales**

La flore et la faune constituent un patrimoine naturel d'une valeur esthétique, scientifique et culturelle. Il assure de nombreux rôles et rend de nombreux services. Il importe de le préserver, de le restaurer et de le transmettre aux générations futures.

Le patrimoine naturel communal doit être considéré comme un atout et non comme une contrainte.

#### **Fiche Action Bio : Redécouvrir le territoire communal (TVB)**

**Objet :** Recenser les milieux présentant de l'intérêt sans les caractériser de manière scientifique pour une meilleure prise en compte dans les projets communaux de toute nature.

Toute personne peut reconnaître localiser et qualifier sommairement ces milieux.

Organiser une journée « biodiversité » avec l'école, des associations, une exposition, ..., manifestation adossée au Comice ou autre animation communale pour faire connaître le patrimoine naturel communal, sensibiliser les habitants à sa protection, susciter le volontariat.

**Objectifs :** Identifier dans la mesure du possible les réservoirs de biodiversité et les corridors potentiels permettant de les relier (approche multifonctionnelle).

Reporter ces informations sur un fond cartographique communal avec des photos attachées.

Constituer la connaissance nécessaire pour :

- Formuler des propositions de conservation et restauration ;
- Intégrer la biodiversité dans les aménagements et projets de toute nature ;
- Elaborer des propositions à soumettre aux élus : statut de protection, gestion, des cheminements, éduquer et sensibiliser à l'environnement, travaux et entretien à mener, études complémentaires.

**Méthode :** Réaliser un inventaire progressif sur le principe de l'amélioration continue de la connaissance, et en fonction des priorités : ciblé sur les territoires à fortes pressions, à fort potentiel, sur demande des élus.

Effectuer des visites de terrain s'appuyant sur des cartes du territoire, les bases de données disponibles. Les visites de terrain sont aussi l'occasion d'associer les riverains et propriétaires.

#### **Typologie et qualification des milieux**

**Milieux concernés :** mares, fossés, zones humides, prairies de fauche, friches, haies, bosquets, bois, forêts, arbres isolés, prairies, chemins, jardins remarquables, parcs...

**Qualification de l'état des milieux simple :** caractéristiques, intérêt, identifier les coupures, clôtures imperméables, murs, routes, champs cultivés sans haies ou arbres, la présence d'espèces invasives ou dominantes, éclairage public ...

#### **Premiers travaux à réaliser :**

Concevoir une fiche de prospection terrain	4° trimestre 2016
Identifier les zones d'inventaire par priorité	4° trimestre 2016
Organiser la journée de sensibilisation	1° trimestre 2017
Commencer le recensement	2° trimestre 2017
Formuler les premières propositions (hors urgences)	4° trimestre 2017

#### **Vincent MARTIN**

##### ➤ AIRE DE COVOITURAGE :

Il a été constaté que l'aire de covoiturage du Centre Gilbert Martin n'est pas utilisée, les automobilistes préfèrent se garer proche du bourg. Le nombre de véhicules a été multiplié par 3 entre 1997 et 2016, route du Neubourg. Le site proposé est le rond-point de la Poterie. Un stationnement test de 15 à 20 véhicules est envisagé. Le chiffrage est à faire pour les demandes de subvention (amende de police et par le SYDAR pour les liaisons douces).

#### **Patrick LUTAUD**

##### ➤ LIVRES EN PARTAGE

Il est proposé un recyclage des livres. Cela existe déjà ailleurs, de nombreuses prises de contact ont été effectuées. Il s'agit d'un point d'échange de livres, en libre-service ce n'est pas fermé à clé, c'est très simple à mettre en place. Les lieux proposés sont : la Mairie, le Centre Gilbert Martin, la maison du bourg, la Maison des Assistantes Maternelles, la mare de Bosc Bénard Commin...à valider avec les maires délégués.

#### **Myriam FERLIN**

Poursuite des actions déjà engagées (Haies champêtres, opération poules...)

##### ➤ RECUPERATEURS EAU DE PLUIE

L'idée est de réduire la consommation d'eau potable. Même s'il s'agit de l'effet colibri, toutes les petites actions additionnées pourront limiter également le ruissellement. Le bac devrait avoir une contenance minimale de 1m3. La subvention serait de 500€ maximum.

##### ➤ Autres actions, pouvant être mises en place de suite et peu coûteuses :

- ✓ CHARTE ECO RESPONSABLE POUR LES MANIFESTATIONS DANS LA COMMUNE surtout sur le recyclage des déchets
- ✓ COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS DD mise en ligne
- ✓ ECHANGES DEBATS ENTRE GENERATIONS (CMJ/CDS)

**Monsieur Pascal Aubert regrette qu'il soit aussi difficile de motiver des volontaires, pour des actions bénévoles.**

**Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil de Développement Durable pour leur implication et leur travail.**

**Monsieur David Durnerin demande comment se passe l'action « livres en partage » dans d'autres communes.**

**Monsieur Patrick Lutaud explique que dans certaines communes, le résultat a été désastreux (ex à Elbeuf) mais qu'en général, l'action est bien perçue. Par exemple à Doudeville des caisses sont à disposition dans les commerces.**

**Monsieur Cyril Noël demande pourquoi les récupérateurs d'eau de pluie, ne sont pas simplement imposés lors de constructions.**

**Monsieur le Maire explique que le Plan Local d'Urbanisme le préconise, mais ne peut l'imposer.**

**Monsieur Gervais Nicoue s'inquiète du fait de l'utilisation de l'eau de pluie en tant qu'eau potable dans la maison, (par exemple dans les toilettes ou pour le lave-linge), aucune redevance ne serait perçue, puisqu'il n'y a pas de décompteur différencié.**

**Monsieur Vincent Martin explique qu'effectivement le prix de l'eau ne prend pas en compte cet aspect, mais il s'agit de récupérateurs d'eau pour l'usage extérieur essentiellement, eau qui ne serait pas parvenue en épuration même issue du réseau d'eau potable.**

**Monsieur le Maire rappelle qu'il a eu de nombreuses discussions avec le Conseil de Développement Durable au sujet de la place du piéton et du vélo en centre Bourg. De nombreux reproches sont faits sur la vitesse des véhicules, mais également sur la zone 30. Il reste persuadé que l'instauration d'une zone 10 dans le bourg, zone prioritaire aux piétons, vélos, poussettes serait peut-être une solution pour limiter réellement la vitesse des véhicules. La question du stationnement des vélos devra être gérée en même temps. Il propose la venue du Conseil de Développement Durable en Conseil Municipal 1 à 2 fois par an.**

## **10) Remerciements des associations**

Monsieur le Maire présente les remerciements suivants :

- Le secours catholique remercie la municipalité pour la subvention de fonctionnement accordée cette année.
- L'amicale sportive des sapeurs-pompiers de Grand Bourgtheroulde remercie la municipalité pour l'aide financière versée pour le bal du 14/7.
- L'office National des Anciens Combattant remercie la municipalité pour le versement exceptionnel pour le projet de livre « les Eurois morts en Afrique Française du Nord »

## **11) Questions diverses.**

Madame Isabelle Bouttier demande comment s'est déroulé l'exercice PPMS (plan de prévention et de mise en sécurité).

Madame Josette Vallée explique que c'était un exercice particulier de PPMS, normalement il est annuel, mais cette année il était réactualisé dans le cadre du plan vigipirate. Le confinement s'est bien déroulé. Le bilan exhaustif sera effectué en conseil d'école. Les enfants devaient rester silencieux pendant 20mn. Les pompiers ont aidé les petits de CP. Une nouvelle alarme spécifique pour le PPMS est prévue dans les écoles. Un diagnostic avec le responsable académique de la sécurité a été effectué. Certaines exigences seront particulièrement compliquées à mettre en œuvre, en effet, les enfants ne doivent pas être visibles.

Madame Isabelle Brun Dobat demande officiellement que le fonctionnement du temps du midi soit revu.

Monsieur le Maire rappelle que le restaurant est victime de son succès, 20 enfants (soit presque une classe) supplémentaires mangent cette année. Une discussion sur l'amplitude horaire de la pause méridienne mérite d'être entamée. Pour l'organisation du service de restauration, il faut prendre en considération que 2 agents ont pris leur retraite, et qu'un agent de surveillance part en fin de semaine. Les équipes doivent trouver un nouveau rythme de travail. Il a pu constater certaines dérives sur les propos tenus. Il faut à la fois concilier les quantités normées servies aux enfants et les besoins de ceux-ci. Il a été constaté que « seuls » 5 kg de déchets sont enregistrés lorsque les normes sont respectées, et 25 kg lorsque les assiettes sont plus pleines. Une rencontre avec les parents est prévue le 14/11 à 18h avec la municipalité et les agents, au restaurant scolaire.

Il souhaite aborder un sujet qui a fait la une du courrier de l'Eure, la circulation rue d'Elbeuf. Il a pu constater une confusion, l'ex nationale (la grande rue et la rue de Rouen) n'est pas une départementale mais une voie communale, donc non destinée au transit. La RD 313 (rue d'Elbeuf et rue de Thuit Hébert) est une route à fort trafic, classée par l'Etat. La bande de roulement doit être refaite, mais elle ne peut intervenir avant la réfection du réseau d'eaux usées qui doit intervenir prochainement.

Il aborde aussi la question de l'urbanisation : en préambule il rappelle que les constructions ont été bloquées pendant de nombreuses années en attendant la nouvelle station d'épuration. La proximité de Rouen induit l'attractivité du secteur. Il y a de nombreuses constructions en cours, qui induiront une nouvelle population. D'une manière générale la population croît et doit croître. Il faut en moyenne 15 constructions/an pour maintenir constante la population d'une commune comme Bourgtheroulde-Infreville (cf Plan Local d'Urbanisme).

Sur le fond, il a connu Bourgtheroulde à 800 habitants dans les années 70, avant la fusion avec Infreville. Actuellement, il y a plus de 3600 habitants. Il comprend que la nouveauté puisse faire peur, mais une commune qui n'évolue pas, meurt

Madame Isabelle Brun Dobat rejoint Monsieur le Maire concernant l'accueil de nouvelles populations. Mais il faut peut-être l'imaginer en terme de développement durable, notamment sur le type de construction.

Monsieur le Maire regrette que le projet sur les terrains ex Shopi et communaux ne puisse voir le jour, car c'était un beau programme. Le promoteur avait mobilisé 12 M d'€ pour des constructions en bois et métal plus durable que du béton. Grâce à ce projet, il recrutait 30 salariés, mais compte tenu du recours, le promoteur a demandé le retrait du



permis de construire. Il espère qu'aucune manipulation politicienne n'a fait capoter le projet. Il a remarqué que des habitants sont contrariés par le fait que leurs voisins divisent ou construisent près de chez eux. Mais on ne peut pas empêcher un privé de diviser ou de vendre, la propriété est un droit reconnu par la déclaration des droit de l'homme (article 17). Il est particulièrement attentif à la qualité de construction mais cela doit être dans le respect du PLU et des autres normes. Il souhaite faire une réunion sur ce sujet avec la population.

Madame Myriam Legrand comprend qu'une consultation des habitants va avoir lieu. Elle constate que les gens s'inquiètent de leur avenir. Que va-t-il se passer sur les parcelles où le projet était prévu.

Monsieur le Maire explique qu'il ne s'agit pas d'une consultation voire un référendum local, mais d'une information. Il rappelle que tout compromis a une clause suspensive d'obtention du permis de construire purgé de tous recours, donc la vente n'a pu avoir lieu. La parcelle achetée par le biais de l'Etablissement Public Foncier accueillera un projet, non encore finalisé.

Monsieur Didier Parin explique que la consultation de la population a été effectuée en 2007 puis 2013 dans le cadre de la révision et de la modification PLU. Il y a eu une enquête publique et des réunions publiques à chaque fois. Tous les habitants peuvent venir consulter les documents d'urbanisme en Mairie. Il se rappelle la frustration qu'était la sienne d'avoir à dire que la station d'épuration était obsolète et qu'aucune construction ne pouvait voir le jour.

Monsieur Gervais Nicoue demande eu égard au fait que la commune nouvelle accueille plus de 3500 habitants s'il y a assez de logements sociaux.

Monsieur le Maire explique que la création de la commune nouvelle entraîne l'obligation d'avoir au moins 20% de logements sociaux. Le projet annulé aurait permis d'approcher le chiffre à atteindre pour ne pas payer de pénalités. La commune a 3 ans pour se même aux normes

Monsieur Emmanuel Alligier demande combien de logements sociaux faut-il pour être en règle.

Monsieur le Maire explique pour l'instant le chiffre n'est pas atteint. L'annulation du projet ex Shopi entraîne la suppression de 53 logements à enregistrer en moins et éloigne la commune de l'objectif à atteindre.

Monsieur Gervais Nicoue souhaite revenir sur la notion « logement social ». La nouvelle résidence Gasse accueille des habitants de ex Bourgtheroulde. Il ne s'agit pas de racaille ! Contrairement à ce qui est dit par ailleurs.

Monsieur le Maire demande combien de demandes de logements sont en instance.

Madame Florence Guimbard précise qu'à ce jour, 74 demandes sont en cours, pour la plupart, il s'agit de grands enfants d'habitants de Grand Bourgtheroulde. Aucun logement n'est disponible et le turn over est très long.

*Monsieur le Maire lève la séance à 22h30. Ce compte rendu a été affiché le 25 octobre 2016 à 14 heures.*